

PRÉFECTURE DE LA REGION AUVERGNE-RHONE ALPES

Direction Régionale de l'Environnement, de
l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes

Service Réglementation et Contrôle
des Transports et des Véhicules

Motif du dossier

Demande d'autorisation d'exercer la profession de transporteur public routier de personnes (régimes dérogatoires)

(Cerfa n°14557)

Liste des pièces à joindre: voir page 2

Le présent dossier concerne l'entreprise (à renseigner par le demandeur):

Raison sociale : _____ Siren : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Affaire suivie par :

Département ou secteur	Nom de l'instructeur	Téléphone
01	Jean-Louis MICHON	04 26 28 60 39
03	Nadine TOUZÉ (Marchandises) Christine CHAUVANET (Personnes)	04 73 43 15 73
07	Frédérique MOLIN	04 26 28 60 35
15	Sandrine DUPUY (Marchandises) Christine CHAUVANET (Personnes)	04 73 43 15 73
26	Geneviève DECHAUD	04 26 28 60 34
38000 à 38550 38551 à 38999	Virginie CAER Christèle RIVOIRE	04 26 28 60 37 04 26 28 60 12
42	Linda ESSAIEM	04 26 28 60 33
43	Nadine TOUZÉ (Marchandises) Christine CHAUVANET (Personnes)	04 73 43 15 73
63	Sandrine DUPUY (Marchandises) Christine CHAUVANET (Personnes)	04 73 43 15 73
69000 à 69099 69100 à 69310 69311 à 69999	Christèle RIVOIRE Elodie TINEL Jocelyne REGNIER	04 26 28 60 12 04 26 28 60 38 04 26 28 60 36
73	Frédérique MOLIN	04 26 28 60 35
74	Dominique CAILLAUD	04 26 28 60 32

HORAIRES

Réponses téléphoniques :	Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 11 h 30
Réception du public :	Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 11 h 30 Clermont-Ferrand : 7 rue Léo Lagrange – 63033 Clermont-Ferrand Cedex Lyon : Immeuble Le Lugdunum – 5 place Jules Ferry – LYON 6e (Métro Brotteaux) A Lyon : Réception par la personne chargée de l'accueil (les instructeurs ne reçoivent que sur rendez-vous)

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER

(sous peine d'irrecevabilité de votre demande)

Nota: l'administration se réserve le droit de demander des pièces justificatives complémentaires autres que celles indiquées dans la liste des pièces à joindre, si elle le juge utile pour le traitement du dossier.

ATTENTION : AUCUN ENVOI PAR MAIL NE SERA ACCEPTE LORS DE LA DEMANDE D'AUTORISATION D'EXERCER

1- Liste des pièces justificatives pour l'inscription d'une entreprise en TRV (régime dérogatoire)

1-a : Entreprises de taxis (utilisant un seul véhicule de 9 places maxi conducteur compris)

Joindre, dans tous les cas :

- CERFA n° 14557 (pages 1,2,6,9,12,et13), dûment renseigné et signé dans les cases prévues à cet effet
- Copie de la carte identité ou titre de séjour du responsable légal (en cours de validité)
- Copie de l'autorisation stationnement
- Copie de la carte professionnelle de conducteur de taxi (si cette personne est un salarié, joindre une copie d'un bulletin de salaire ou du contrat de travail)
- Avis de situation au répertoire Siren datant de moins de 3 mois
- Une enveloppe 24 x 32 cm timbrée pour un envoi en recommandé avec accusé de réception (sinon retrait sur place).

Pour les artisans, joindre également :

- Un extrait du répertoire de la chambre des métiers de moins de trois mois,

Pour les sociétés, joindre également :

- Un extrait K-Bis du registre du commerce et des sociétés de moins de 3 mois,
- Copie des statuts signés et paraphés
- Copie du PV d'AG validant l'adjonction de « l'activité de transport public routier de personnes au moyen d'un seul véhicule n'excédant pas 9 places, conducteur compris »

Pour les locataires d'autorisation de stationnement, joindre également :

- Copie du contrat de location

1-b : Entreprises exerçant à titre accessoire une activité de transport de personnes et utilisant un seul véhicule de 9 places maxi conducteur compris (dans le cadre de services réguliers ou à la demande)

Joindre, dans tous les cas :

- CERFA n° 14557 (pages 1,2,6, 9, 12,et 13), dûment renseigné et signé dans les cases prévues à cet effet
- Avis de situation au répertoire Siren datant de moins de 3 mois
- Copie de la carte identité ou titre de séjour du responsable légal (en cours de validité)
- Copie de la convention passée avec l'autorité organisatrice de transport, (ou à défaut une attestation délivrée par l'AOT)
- Une enveloppe 24 x 32 cm timbrée pour un envoi en recommandé avec accusé de réception (sinon retrait sur place).

Pour les artisans, joindre également :

- Un extrait du répertoire de la chambre des métiers de moins de trois mois,

Pour les sociétés, joindre également :

- Un extrait K-Bis du registre du commerce et des sociétés de moins de 3 mois,

- Une copie des statuts signés et paraphés
- Copie du PV d'AG validant l'adjonction de « l'activité de transport public routier de personnes au moyen d'un seul véhicule n'excédant pas 9 places, conducteur compris, en activité accessoire limité au transport régulier et à la demande »

(Nota : la durée de validité de la licence est adaptée à la durée de la convention)

1-c : Régies de transport (limitées à 2 véhicules):

- CERFA n° 14557 (pages 1,2,6, 9, 12,et 13), dûment renseigné et signé dans les cases prévues à cet effet
- Une enveloppe 24 x 32 cm timbrée pour un envoi en recommandé avec accusé de réception (sinon retrait sur place).
- Copie de la délibération du conseil municipal ou communautaire créant la régie de transport et un budget annexe
- Un extrait du répertoire Siren (concernant la régie de transport) de moins de trois mois,
- L'acte de nomination du responsable de la régie
- Copie de la pièce d'identité carte identité ou titre de séjour du responsable (en cours de validité).

1-d : Petits trains routiers touristiques:

- CERFA n° 14557 (pages 1,2,6, 9, 12,et 13), dûment renseigné et signé dans les cases prévues à cet effet
- Une enveloppe 24 x 32 cm timbrée pour un envoi en recommandé avec accusé de réception (sinon retrait sur place).
- Un extrait K-Bis du registre du commerce de moins de trois mois,
- Copie de la pièce d'identité carte identité ou titre de séjour du responsable (en cours de validité).
- Copie de l'arrêté préfectoral autorisant la circulation de l'ensemble routier

Pour les sociétés, joindre également :

- Copie des statuts signés et paraphés
- Copie du PV d'AG validant l'adjonction de « l'activité de transport public routier de personnes au moyen de petits trains routiers touristiques»

1-e Particulier ou associations (pour le transport scolaire et services à la demande en cas de carence de l'offre de transport)

- CERFA n° 14557 (pages 1,2,6, 9, 12,et 13), dûment renseigné et signé dans les cases prévues à cet effet
- Une enveloppe 24 x 32 cm timbrée pour un envoi en recommandé avec accusé de réception (sinon retrait sur place).
- Copie de la pièce d'identité carte identité ou titre de séjour du responsable (en cours de validité).
- justificatif de domicile de moins d'un an
- Copie de la convention passée avec l'autorité organisatrice de transport, (ou à défaut une attestation délivrée par l'AOT)

Pour les associations, joindre la photocopie de l'acte constitutif de l'association